

Angers, mardi 6 juillet

La Commission permanente du 5 juillet axée sur la transition écologique et le développement économique

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 5 juillet 2021 à l'Hôtel d'agglomération. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique et le développement économique.

Angers Loire Métropole poursuit sa politique en faveur de la transition écologique par l'adoption de plusieurs décisions.

52 000 € de subventions pour aider à l'acquisition de 263 vélos à assistance électrique et vélos cargos

Dans le cadre de sa politique de Transition écologique, et notamment la mise en œuvre de son plan vélo, Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à 25% du prix d'achat TTC du vélo, plafonné à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo. Une seule subvention est accordée par foyer.

263 dossiers sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 52 008 €.

Depuis son lancement en juin 2019, cette aide a été attribuée à 3884 foyers pour un montant total de 765 490 €.

Angers Loire Métropole octroie 11 000 € de subventions pour conforter la pratique cyclable dans les écoles

Le plan vélo d'Angers Loire Métropole adopté en juillet 2019 prévoit parmi ses 25 actions de conforter la pratique cyclable dans les écoles. Une aide financière de 1000 € maximum est proposée aux communes membres d'Angers Loire Métropole pour l'aménagement de locaux vélos sécurisés dans les établissements d'enseignement du 1er degré ayant fait une demande.

11 subventions sont attribuées pour un montant total de 11 000 €.

Angers Loire Métropole attribue le marché des transports et du traitement des déchets ménagers aux entreprises BRANGEON et SAVED (VEOLIA)

Le marché actuel de transfert, transport et traitement des déchets ménagers collectés sur le territoire d'Angers Loire Métropole expire en octobre 2021. Ainsi, une consultation a été lancée pour des prestations portant sur un tonnage annuel estimé à 58 000 tonnes, sous forme de deux lots : le lot 1 correspond au transport des déchets ménagers vers le(s) site(s) de traitement ; le lot 2 concerne le traitement des déchets ménagers d'Angers Loire Métropole.

Le lot 1 est attribué à l'entreprise BRANGEON, basé à Mauges sur Loire, sur la base d'un montant simulé de 5 552 456 € HT pour la période allant du 1er novembre 2021 au 28 février 2023, avec une reconduction possible de trois fois un an. Le lot 2 est attribué à l'entreprise SAVED (VEOLIA), pour un montant simulé de 27 053 520 € HT sur la période allant du 1er novembre 2021 au 31 décembre 2023, avec deux reconductions possibles jusqu'en février 2026.

[Angers Loire Métropole octroie 890 000 € pour le renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées à Avrillé](#)

L'état des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées rues de la Haye aux Bonshommes et des Châtaigniers à Avrillé justifie leur renouvellement. Le réseau d'assainissement situé en partie à grande profondeur doit être redimensionné pour permettre la mise hors service d'un collecteur voisin implanté actuellement en domaine privé. L'opération concerne ainsi la pose de 800 mètres de canalisation de distribution d'eau, 900 mètres de réseaux d'assainissement, y compris le désamiantage dont 500 mètres de réseaux en grès. Angers Loire Métropole attribue le marché à l'entreprise LUC DURAND pour un montant de 890 144, 10 €.

[Angers Loire Métropole émet un avis favorable au projet de SDAGE et du PGRI](#)

Angers Loire Métropole est investie dans la préservation de la ressource en eau et la préservation des inondations prises en compte dans un axe stratégique de la Transition Environnementale en cours d'élaboration sur le territoire. Le Préfet de la Région Centre Val de Loire coordonnateur du bassin Loire Bretagne et le Président du comité de bassin Loire Bretagne ont sollicité l'avis d'Angers Loire Métropole sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures, ainsi que sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027. Le SDAGE et le PGRI sont des documents de planification pour la gestion de l'eau et des risques d'inondations à l'échelle du bassin hydrographique.

Angers Loire Métropole émet un avis favorable aux projets de SDAGE et du PGRI.

Les thèmes du développement économique et du rayonnement sont également à l'ordre du jour

[Une subvention de 20 000 € attribuée au Comité d'Animation des Liens Enseignements Professions \(CALEP\) pour l'organisation du Forum de l'Orientation](#)

Créé en 1984, le Comité d'Animation des Liens Enseignements Professions (CALEP) a pour mission d'œuvrer au rapprochement entre le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise. Le Forum bisannuel de l'Orientation est une des plus grandes manifestations sur l'orientation, l'édition de décembre 2019 avait réuni près de 224 exposants et 23 000 visiteurs. Le budget prévisionnel de l'édition 2021 se monte à 343 000 € HT, en hausse de 32 % par rapport à 2019, principalement en raison d'une dépense supplémentaire importante liée à la digitalisation de l'événement. Une recette de 253 000 € HT est prévue par le Forum de l'Orientation, également subventionné par le Département de Maine-et-Loire et la Région des Pays-de-la-Loire, à hauteur de 30 000 € chacun. Pour le 21^{ème} Forum de l'Orientation les 2, 3 et 4 décembre 2021, Angers Loire Métropole participe à hauteur de 20 000 € à son organisation.

1 500 € attribués à l'Université d'Angers pour le Campus des métiers et qualifications « tourisme, restauration, international »

Pour la 2^e année, le Campus des métiers et qualifications « tourisme, restauration, international » organise un hackathon régional 100 % en ligne autour du thème le « tourisme de demain ». L'événement se veut pluri-disciplinaire et multi-niveaux. Compte tenu de l'intérêt de ce challenge et des enjeux qu'il présente en termes de promotion et de diffusion de l'esprit d'entreprendre sur l'agglomération angevine, la Communauté urbaine accorde une subvention de 1 500 €.

Angers Loire Métropole octroie une subvention de 90 000 € sur 3 ans à France Active

L'association France Active se pose comme un apporteur de solutions de financements et de conseils pour les entrepreneurs et les structures de l'économie sociale et solidaire, dans le but de structurer les projets entrepreneuriaux et de consolider les emplois sur le territoire. Angers Loire Métropole reconnaît que les activités mises en œuvre par l'association France Active constituent un service économique d'intérêt général (SIEG). La Convention triennale signée depuis 2011 est renouvelée pour les années 2021 à 2023. 90 000 € de subventions sont octroyées, soit 30 000 € par an.

Angers Loire Métropole soutient l'organisation du tournoi international féminin « OpenP2i Angers Arena Loire » avec une subvention de 75 000 €

Le Comité d'organisation Open Féminin Angers Loire (COFAL) présidé par Nicolas MAHUT a sollicité la Collectivité pour organiser le premier tournoi international de tennis féminin « OpenP2i Angers Arena Loire » du 6 au 12 décembre 2021 sur le site de l'Arena Loire à Trélazé. Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image et la notoriété de l'agglomération d'Angers et de ses habitants. Elles constituent également une source de retombées médiatiques, touristiques et économiques. Compte tenu de l'envergure de ce projet sportif et de l'implication de nombreux partenaires publics, Angers Loire Métropole attribue au Comité d'organisation Open Féminin Angers Loire une subvention de 75 000 € avec un versement en deux fois, 37 500 € à partir de juillet 2021 et 37 500 € en décembre 2021.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM :

<https://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>

Qu'est-ce que la Commission Permanente ?

La Commission Permanente examine les affaires courantes ainsi que les orientations générales liées aux compétences d'Angers Loire Métropole, notamment en matière de développement stratégique.